



AMBITION SOLIDARITE
HANDICAP

*LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
AGIT ET S'ENGAGE
POUR UNE SOCIETE
PLUS INCLUSIVE*

Préambule

Notre projet politique régional s'appuie sur des valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de progrès social pour toutes et tous. Son ambition est de permettre à chacune et chacun de jouir de ses droits et d'exercer ses devoirs dans les mêmes conditions, quelle que soit sa situation sociale, géographique ou son handicap. Il invite à reconnaître et accepter chacun et chacune dans sa différence et dans sa profonde humanité.

Dans l'Union européenne, environ 87 millions de personnes souffrent d'une forme de handicap, dont 12 millions en France, soit 1 personne sur 6. En 2021 selon le rapport 2023 de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, 6,8 millions de personnes de 15 ans ou plus (13 %) déclarent avoir au moins une **limitation sévère dans une fonction moteur, sensorielle, cognitive ou psychique** et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé. Au total, selon le critère ou le croisement de critères utilisé, le nombre de personnes handicapées ou dépendantes peut varier de 2,6 millions à 7,6 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en 2021. Sur les seules personnes de 15 à 60 ans, ce chiffre varie de 0,9 à 3,3 millions. S'y ajoutent plus de **140000 personnes de 16 ans ou plus hébergées en établissement spécialisé dans la prise en charge du handicap**. En Centre-Val de Loire, on compte en 2022 47 000 allocataires de l'Allocation adulte handicapé : 86% vivent à domicile, 40% ont des revenus en dessous du seuil de bas revenu, 64% vivent seul ou seul avec des enfants, 41% ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%, 50% ont entre 20 et 40 ans et 50% ont plus de 40 ans (sources INSEE, MSA, CNAF).

Ces chiffres traduisent la réalité de nombre de nos concitoyennes et concitoyens mis en difficulté pour relever les défis du quotidien. Il importe qu'ils et elles puissent gagner en autonomie et trouver toute leur place dans notre société.

Nous savons qu'il existe des situations très diverses dans la vie de tous les jours où le handicap, qu'il soit physique, sensoriel ou psychique, devient un frein réel pour s'épanouir en tant qu'individu et au sein de la société. Les personnes en situation de handicap peuvent se heurter à des conditions d'accueil et des aménagements qui ne leur permettent pas l'accès à des équipements publics, qui les contraignent dans leurs mobilités, dans leur éducation, dans l'accès à la formation et à l'emploi, pouvant aller jusqu'à des situations de discriminations. L'environnement est souvent un élément déterminant aggravant la situation des personnes.

Notre responsabilité en tant que puissance publique est engagée et notre Région, dans le champ de ses compétences, peut agir très concrètement pour améliorer le quotidien des personnes handicapées. La collectivité doit faire de l'égalité une réalité tangible sur le territoire régional et **construire ainsi une société inclusive qui permet à chacune et chacun de trouver sa place.**

TOUS ENSEMBLE HANDI-BIENVEILLANTS
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AGIT ET S'ENGAGE POUR UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE

Sur les enjeux d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle, la Région agit en coopération avec un réseau d'acteurs spécialisés. Elle collabore également avec des associations de personnes en situation de handicap et directement avec des personnes en situation de handicap qui, plus que n'importe qui, savent dire les difficultés qu'elles rencontrent dans leur parcours de vie.

Aussi, ce rapport dresse l'état des actions que la Région mène dans le cadre de ses compétences et, au-delà, pose une **ambition pour changer le regard de la société vis-à-vis des personnes en situation de handicap**, en accompagnant les personnes concernées et les acteurs du territoire. A travers le **principe d'approche intégrée du handicap**, ce rapport introduit des objectifs d'inclusion construits en transversalité dans chaque politique régionale, dispositif et action que la Région engage.

Ce rapport s'appuie sur le travail déjà réalisé par le CESER ces dernières années et les échanges récents avec plusieurs de ses membres. Il est nourri également d'un dialogue engagé spécifiquement depuis fin 2022 par la conseillère régionale déléguée aux solidarités, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité et au handicap avec les personnes concernées et les organisations spécialisées.

Le handicap, un engagement de longue date pour la Région

HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT REGIONAL

La Région Centre-Val de Loire est mobilisée de longue date autour des enjeux d'égalité et d'inclusivité : entre les femmes et les hommes, dans la lutte contre les discriminations, pour l'intégration des personnes en situation de handicap et dans l'accès aux droits et la lutte contre les exclusions, en lien avec ses compétences.

Juin 2009, la signature d'une Charte pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Sur le plan des ressources humaines, la signature en juin 2009 par le Président et les organisations syndicales, d'une Charte pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap marque les débuts d'une politique interne volontariste et engagée d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Juin 2011, la signature d'une convention triennale de partenariat avec le FIPHFP.

Deux ans plus tard, en adéquation avec la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la collectivité régionale signe en 2011 une convention triennale de partenariat avec le FIPHFP – Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Elle s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste d'intégration et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

En 2021, le taux d'emploi direct d'agents et d'agentes en situation de handicap est de 9,8%, soit au-delà des 6% réglementaires. La même année, la quatrième convention triennale a été signée, engageant la collectivité jusqu'en 2023.

Juin 2018, adoption du plan d'action régional pour l'égalité 2018-2021.

En juin 2018 la Région Centre-Val de Loire adopte le plan d'action régional pour l'égalité 2018-2021 « Toutes et tous mobilisé.es pour l'égalité » pour quatre ans. Il associe l'inclusivité et l'accessibilité des personnes en situation de handicap, à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention et la lutte contre les discriminations.

Partenaires économiques et associatifs, pouvoirs publics, citoyens et citoyennes, agents et agentas ont été associés à la construction de ce plan d'actions. Celui-ci portait d'une part sur la politique de ressources humaines menée en interne par la collectivité et d'autre part sur les politiques de la Région en cohérence avec ses compétences ainsi qu'avec les secteurs de la culture, du tourisme, ou encore la lutte contre la fracture numérique et la santé, compétences partagées entre les collectivités et avec l'Etat.

L'ambition régionale : en 4 axes et 22 mesures

La Région agit en faveur des personnes en situation de handicap à travers ses politiques publiques. Elle investit un budget important pour améliorer l'accessibilité des transports, des lycées, et des équipements financés dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire ; pour favoriser la formation des personnes demandeuses d'emplois reconnues comme travailleuses et travailleurs handicapés, pour les accompagner dans leur projet de création d'entreprise, ou pour développer leurs pratiques sportives et de loisirs. A titre d'illustration, la Région soutient, *via* le **dispositif Cap ASSO à hauteur de 1 215 500€ sur la période 2020-2023**, des structures et projets en totalité ou en partie destinés aux personnes en situation de handicap.

Les marges de progression sont importantes pour parvenir à une plus grande égalité dans l'accès aux droits et aux services et permettre une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, mais également pour changer le regard sur le handicap.

Il nous faut :

- Au sein de la Région, mieux agir pour les agents et les agentes et pour la coordination du sujet handicap
- Dans les domaines qui relèvent de nos compétences, mieux informer, mieux accueillir, mieux accompagner et mieux communiquer.

Il est utile de rappeler que le **handicap est la première source de discrimination dans les réclamations reçues en 2022 par la Défenseure des Droits**¹. L'engagement de la Région sur la question du handicap s'inscrit dans la continuité de son plan pour l'égalité 2018-2021. Il relève d'un engagement pour la lutte contre toute forme de discrimination et rejoint l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les femmes en situation de handicap subissant un cumul des discriminations. Consciente de cette double discrimination et à titre illustratif, la Région a soutenu ces dernières années le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Centre-Val de Loire pour former et accompagner les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux, et réaliser des guides et des outils afin de prévenir, repérer, accompagner les situations de violences à l'encontre des femmes en situation de handicap victimes de violence.

A travers les 22 mesures de cette feuille de route handicap, la Région Centre-Val de Loire s'engage à renforcer son action et se fixe une nouvelle ambition pour une société plus inclusive et solidaire.

AXE 1 / MIEUX CONNAITRE ET RECONNAITRE LES HANDICAPS DANS LA COLLECTIVITE ET AU SEIN DES POLITIQUES REGIONALES

Intégrer, connaître, reconnaître les personnes en situation de handicap doit s'envisager comme une opportunité pour notre Région. Saisir cette opportunité se traduit par une meilleure prise en compte des personnes tant dans les politiques publiques que dans la politique de ressources humaines.

¹ Rapport de 2022 : 20 % des réclamations reçues pour discrimination concernaient des discriminations en raison du handicap

1. Une approche intégrée de la question des handicaps dans nos politiques publiques régionales et un dialogue régulier avec les personnes concernées et les organisations spécialisées

Conscient des enjeux de transversalité relatifs au handicap, un **cadre de travail et d'échange inter-directions** a été installé au sein de la collectivité. Trois réunions inter-directions ont été organisées depuis 2022 de manière à partager les enjeux, les actions déjà réalisées et les pistes d'actions dans les politiques régionales. L'ensemble des actions et des dispositifs intégrant le handicap ont pu ainsi être identifiés et mis en relation, permettant par exemple d'alimenter la communication régionale sur ce sujet.

Par ailleurs, la Région a pris l'attache de collectifs de personnes en situation de handicap et des associations qui travaillent en leur faveur pour installer avec elles un **processus de dialogue régulier** sur les sujets qui nous concernent. Ces organisations possèdent une expertise et une expérience directe des défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap au quotidien. Elles peuvent ainsi aider à identifier les obstacles qui empêchent une pleine participation et inclusion sociale des personnes en situation de handicap et l'amélioration de nos services et de nos politiques publiques.

La Région a engagé et participé à des concertations avec les acteurs concernés dans les domaines suivants :

- **Transport** : Le bilan de la deuxième période du **Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée** a été l'occasion d'un échange partagé avec les acteurs en décembre 2023
- **Education – lycées** : un groupe de travail a mené une première étape de diagnostic sur l'année 2022/2023 pour un « **lycée [plus] inclusif** »
- **Culture** : le festival Terre du Son, acteur engagé de longue date pour l'accessibilité de son événement, a été l'occasion d'organiser une rencontre le 8 juillet 2023 pour une **pratique artistique inclusive et une meilleure accessibilité des espaces de culture**
- **Economie – Vie associative** : un groupe de travail entre mai et octobre 2023 a questionné **l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur associatif et l'accompagnement des acteurs sur le sujet**
- **Communication** : dans le cadre du **Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique**, la collectivité a sollicité un panel représentatif de personnes en situation en handicap pour l'accompagner dans le test et déploiement de ses outils

Sur l'année 2022-2023, la conseillère déléguée aux solidarités, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité et au handicap a pu rencontrer des habitantes et habitants concernés ainsi que de nombreux acteurs du handicap afin qu'elles et ils partagent leurs problématiques et leurs attentes (APF, AGEFIPH, UNAPEI, UNAFAM, Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, ...) mais également des chercheurs, médecins.

Le 7 décembre 2023, le premier temps fort organisé dans l'hémicycle rénové a porté sur le handicap et l'inclusion.

2. Reconnaître les handicaps et le potentiel des personnes en situation de handicap dans la collectivité régionale

Consciente de sa responsabilité et de sa nécessaire exemplarité, la collectivité régionale conduit une politique de ressources humaines volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Au 31 décembre 2022, elle compte 328 personnes reconnus travailleuses et travailleurs handicapés (TH) : 223 femmes et 105 hommes, dont 44 pour le siège et 274 pour les lycées. Ce qui fait un taux d'emploi direct² au 31/12/2022 de 10,1 %.

Une **chargée de mission Handicap** est identifiée au sein de la Direction Générale Territorialisation et Ressources Humaines. Elle est l'interlocutrice privilégiée des agents et des agentes. Ce poste dédié joue un rôle important dans l'intégration de cette thématique dans le fonctionnement et les réflexes de l'ensemble des équipes de la collectivité.

Pour aller plus loin encore dans la compréhension des difficultés auxquelles peuvent être confrontées les personnes en situation de handicap et la connaissance de leurs droits, **un programme de formation** est proposé aux équipes, et plus particulièrement les personnels d'accueil et les managers.

Ce type de formation doit aider à une prise de conscience et une remise en cause des stéréotypes et des préjugés associés aux personnes en situation de handicap et à promouvoir une culture de respect et d'inclusion. Cela passe par une meilleure information sur les lois qui encadrent le sujet, les différentes typologies de handicap et les représentations qui peuvent y être associées, ainsi que les démarches possibles pour les personnes plus particulièrement concernées.

A l'occasion de la **semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap 2023**, la Région a proposé aux agents et aux agentes un **webinaire de sensibilisation au handicap**. Pendant deux heures, la chargée de mission handicap a pu rappeler le cadre légal associé au handicap (loi de 2005), présenter les différentes typologies du handicap et les structures d'accompagnement dans le domaine afin que chacun et chacune puisse mieux situer le sujet, les possibilités d'accompagnement, voire de prise en charge. 32 personnes en situation de handicap ont été accueillies à découvrir les métiers de la collectivité à l'occasion du DuoDay

NOUVELLES MESURES

- 1. Renouveler pour la période 2024-2027 la convention triennale de partenariat avec le FIPHFP afin de progresser dans l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs et des travailleuses en situation de handicap au sein de la collectivité régionale ;***
- 2. Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap dans les emplois de catégorie A et B au sein de la collectivité régionale ;***

² Le calcul du taux d'emploi direct est basé sur l'effectif rémunéré, mais exclut les agentes et les agents en contrats aidés, les apprentis, les collaboratrices et collaborateurs de cabinet.

3. *Former les agents et les agentes de la collectivité au handicap afin que le sujet soit mieux pris en compte dans nos politiques publiques ;*
4. *Organiser un dialogue régulier avec les personnes concernées par le handicap (personnes handicapées, associations, aidant-es...) pour mieux comprendre leurs besoins dans les domaines relevant des compétences du conseil régional (transport, lycées, formation, emploi...), et dans une approche transversale.*

AXE 2 – MIEUX INFORMER, MIEUX ACCUEILLIR

Être mieux informé permet aux personnes en situation de handicap de mieux accéder à leurs droits, aux services publics et in fine à gagner en autonomie.

La difficulté d'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap est une question cruciale en matière d'inclusion et de droits. L'accessibilité est d'ailleurs un droit fondamental inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. L'enjeu est donc important dans la mesure où, plus que d'autres, les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des barrières lorsqu'elles tentent d'accéder aux informations en général et à celles de la collectivité régionale en particulier, risquant ainsi de se retrouver isolées et privées de nombreuses opportunités.

1. Adapter nos outils de communication pour rendre l'information plus accessibles aux personnes en situation de handicap

La Région a engagé une démarche en profondeur sur l'ensemble de sa communication et travaille à son adaptation, voire à sa traduction pour en faciliter l'accès et la compréhension aux personnes porteuses de handicaps. Plusieurs approches ont ainsi pu être développées telles que **le braille ou encore le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**, une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié.

Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française. Pour s'engager dans ce travail, la Région a fait appel à des spécialistes et s'est appuyée sur un réseau de personnes en situation de handicap.

Le magazine régional trimestriel est édité dans une version en braille et disponible dans les bibliothèques spécialisées. Partant de cet exemple, la Région étudiera avec les associations référentes la possibilité de développer des éditions en braille, ou sous d'autres formes accessibles aux personnes en situation de déficience visuelle pour d'autres supports de référence (rapport d'activité, synthèse de stratégies régionales thématiques, plaquettes institutionnelle...), selon les usages qui lui seront conseillés.

Une synthèse de cette feuille de route handicap fera l'objet d'une traduction en Facile à Lire et à Comprendre.

Des outils numériques accessibles

Par ailleurs, l'accessibilité doit aussi faire partie des impératifs dans l'univers digital, lors de la création de sites internet et de la production de contenus textes, audios et vidéos. Dans un monde où le numérique tient une place importante, les enjeux de l'information pour les personnes en situation de handicap se déclinent bien évidemment aussi sur Internet où les barrières technologiques et de conception peuvent être de véritables freins à l'information.

Les sites web doivent donc être conçus de manière intuitive et facile à naviguer, en évitant les éléments qui peuvent causer des problèmes de compréhension ou d'interaction pour les personnes en situation de handicap. Mais ils doivent également assurer la disponibilité de formats adaptés et l'interfaçage avec des technologies d'assistance dont peuvent avoir besoin certaines personnes en fonction de leur handicap. Ce peut être des informations alternatives telles que des versions audios, des transcriptions, du texte en gros caractères, ou des contenus en langage clair.

L'accessibilité numérique est une responsabilité partagée par les concepteurs de sites web et la collectivité responsable de l'élaboration d'un **Schéma pluriannuel d'accessibilité qui doit accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)** et l'amélioration progressive des sites web et applications de la Région, pour garantir l'accessibilité des informations à toutes et tous par la diffusion des normes et des bonnes pratiques.

Un référent « accessibilité » est présent au sein du pôle internet de la direction de la communication, chargé de veiller à l'accessibilité des contenus produits.

Des équipements et des services plus accueillants (handi-bienveillants) pour s'adapter aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap physiques, sensoriels ou psychiques

Tout au long de leur vie, les personnes handicapées peuvent être empêchées dans leur quotidien. L'environnement (scolaire, formation, travail, loisirs) est souvent identifié comme un espace semé d'embûches et de difficultés pouvant freiner l'accomplissement personnel et professionnel. Or il est nécessaire de permettre à tout individu de se sentir à sa place partout et tout le temps, que chacun et chacune puisse évoluer dans un environnement pensé et adapté pour lui permettre de s'épanouir.

2. Faire évoluer les infrastructures de transport et l'accueil des voyageurs pour une plus grande prise en charge des personnes en situation de handicap

L'accès à la mobilité est l'un des principaux enjeux auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées. Celui-ci est d'autant plus essentiel que la mobilité est un facteur d'intégration sociale majeur. Aussi la Région dans ses compétences s'est-elle engagée à investir dans des infrastructures et services de manière à améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap et leur offrir une meilleure qualité de vie.

La loi du 11 février 2005, adoptée en vue de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des services de transport collectif régionaux dans un délai de 10 ans. Dans cette optique, et après un premier Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de son réseau de transport régional pour la période 2008-2015 et pour donner suite à la modification de la loi du 11 février 2005, la

TOUS ENSEMBLE HANDI-BIENVEILLANTS
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AGIT ET S'ENGAGE POUR UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE

Région a élaboré en 2016 son nouveau **Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'AP)**, qu'elle porte cette fois-ci en tant que **cheffe de file**. Le SD'AP comporte une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service de transport et prévoit les modalités de programmation de la réalisation de ces actions ainsi que le financement correspondant.

A la suite du transfert de la compétence en matière de transports interurbains des Départements à la Région, cette dernière est aussi devenue **cheffe de file du SD'AP des transports des départements d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher**.

Le chef de file du Sd'AP d'un service de transport effectue un bilan à chaque fin de période de mise en œuvre. Un premier bilan de la période 2017-2019 a été réalisé et adopté le 15 mai 2020 par l'Assemblée régionale. Le bilan de la deuxième période de 3 ans 2020-2022 est en cours et sera présenté en commission permanente régionale de janvier 2024.

13 points d'arrêts prioritaires et complémentaires sont inscrits au Sd'AP pour le ferroviaire, 77 pour le routier. A l'heure actuelle, 25 gares de la Région Centre-Val de Loire sont accessibles. Depuis l'adoption du Sd'AP, 40 points d'arrêts prioritaires routiers ont été rendus accessibles. Plus de 80% des cars du réseau Rémi routier sont accessibles et le nouveau matériel ferroviaire (32 rames Régio2N) présente un très haut niveau d'accessibilité. Quant au service de substitution sur le réseau routier, il va au-delà des préconisations de la loi et a été adopté dans tous les départements à travers les nouvelles délégations de service public.

3. Rendre plus accessibles le patrimoine bâti de la Région et faire de nos lycées des lieux plus inclusifs

Conformément au décret du 5 novembre 2014, la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments recevant du public de la Région (lycées, hôtel de Région, FRAC, Domaine de Chaumont, CREPS) s'inscrit dans un **document règlementaire – l'Agenda Programmée d'Accessibilité (AD'AP) – qui fixe les travaux à réaliser, évalue leur coût et planifie leur réalisation**. Concernant les bâtiments du Conseil Régional, 26 000m² sont actuellement gérés par la collectivité et l'ensemble de ces bâtiments seront mis aux normes avant 2024.

Ce rapport s'inscrit d'ailleurs dans **l'actualité de la mise en accessibilité de l'hémicycle pour les personnes à mobilité réduite (PMR)** et renvoie aussi au sujet de la participation des personnes en situation de handicap à la vie démocratique de la Région.

L'hémicycle rénové et inauguré à l'occasion de la session plénière du Conseil Régional de décembre 2023 est non seulement rendu accessible aux personnes à mobilité réduite mais son environnement sonore est aussi désormais compatible avec les besoins des personnes en situation de handicap auditif. Enfin, l'ensemble des circulations aux abords et dans l'hémicycle répondent aux problématiques des personnes en situation de handicap visuel.

Concernant les lycées, ce sont **21 sites qui ont été mis en accessibilité pour un coût de 15,5M€**, dont le dernier site (cité scolaire Emile ZOLA) qui s'est terminé en 2022 dans le cadre d'une opération globale de restructuration et d'extension de l'établissement, et 34 autres sont en cours de travaux jusqu'en 2027.

Le lycée Joséphine BAKER à Hanches inauguré en septembre 2023 est doté d'une **signalétique adaptée aux formes de handicap** non prises en compte dans la réglementation. Cela s'est traduit dans le choix de pictogrammes identifiables par le plus grand nombre.

Un travail a aussi été réalisé pour la **création d'une zone "calme"** dans la salle de restauration.

La Région s'est aussi engagée dans un travail en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des élèves handicapés dans les lycées considérant que chaque jeune, quel que soit son état de santé, a le droit à une éducation pleine et entière. Après un amendement voté au BP 2022, **la Région a dédié 200 000€ en fonctionnement aux questions d'inclusion**. A travers cette enveloppe budgétaire, un nouveau volet « Inclusion » a été créé au sein du dispositif 100% éducation, renforçant ainsi la mise en visibilité des sujets en faveur du handicap. Pour l'année 2022-2023, ce sont 25 projets et actions qui ont été retenus pour un total de 58 553 €. Ces actions permettent de sensibiliser et de mettre en situation des élèves pour mieux appréhender et comprendre le handicap et le quotidien des jeunes plus particulièrement concernés.

Quelques exemples de projets « 100% éducation citoyenneté inclusion » retenus :

- La création d'un Escape Game, pour le lycée Joseph Cugnot à Chinon
- La mise en place d'une formation en langue des signes, pour le lycée Emile Zola à Châteaudun
- Des actions en faveur du sport partagé entre élèves valides et en situation de handicap et des actions de promotion de l'handisport, pour le lycée privé la Mouillère ou encore le lycée Paul Gauguin à Orléans.

Pour aller plus loin et répondre plus finement aux besoins et à l'accueil des jeunes en situation de handicap, la Région a réuni un **groupe de travail pour un « lycée plus inclusif »**. Aussi, avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS), des lycées, des parents d'élèves et des associations expertes, une réflexion de fond a été engagée pour établir un premier état des lieux préalable à la conception d'aménagements utiles et nécessaires à la vie des lycéennes et des lycéens handicapés et à la construction de propositions adaptées à moyen et long terme. Dans le cadre d'une consultation auprès des établissements, les constats suivants ont pu être posés :

- tous les lycées ayant répondu accueillent des élèves en situation de handicap ;
- une moyenne de 30 jeunes en situation de handicap, notifié ou non, par établissement ;
- la majorité des lycées font ressortir des besoins en matériels ;
- près de la moitié des lycées ont déjà aménagé des espaces pour mieux accueillir les lycéens en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques ;
- 1/3 des lycées sont favorables à l'aménagement d'un espace de répit, la moitié expriment des besoins de formation et sensibilisation des équipes.

Pour approfondir le diagnostic et proposer les actions les plus adaptées, **un questionnaire est en cours auprès des lycéennes et lycéens**.

4. Faire de notre région une destination touristique solidaire et inclusive

Chaque personne porteuse d'un handicap doit pouvoir accéder à des équipements et une offre touristique adaptée.

En 2023, la Région a réaffirmé dans sa stratégie touristique « Ambition Tourisme 2030 » que cette activité devait être pensée pour tous. A ce titre, elle soutient le secteur du tourisme social et solidaire, et accompagne la structuration d'une offre de tourisme et de loisirs adaptée à tous les publics dans un principe **d'accompagnement au déploiement du label Tourisme et Handicap**.

Une attention a donc été apportée aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite tout au long de leur séjour (déplacements, hébergements, restauration, accès à l'information touristique, sites de visite, activités...). Cette action sera poursuivie au travers du **nouveau CAP Tourisme** – abrogeant et remplaçant les précédents CAP « Hébergement Touristique pour tous » et CAP Développement « Tourisme et loisirs » - afin de soutenir les initiatives des acteurs touristiques en faveur de l'accessibilité au handicap ainsi que la création de nouveaux services et/ou produits et l'amélioration de l'expérience-client.

La Région souhaite poursuivre son **implication auprès des Agences de Développement Touristique départementales pour accompagner le déploiement, et l'animation de la marque « Tourisme et Handicap »**, afin de renforcer sa position au niveau national, où elle est placée en 2022 au 3ème rang pour le nombre de prestataires touristiques détenteurs de la marque (343 établissements marqués en région Centre-Val de Loire).

5. Pour un territoire et des services publics accessibles partout

Comme tout citoyen et citoyenne en région, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux services publics et autres espaces. De même que pour la Région, et conformément au décret du 5 novembre 2014, les collectivités et acteurs régionaux se doivent de mettre en accessibilité tout espace, équipement et bâtiment accueillant du public. **Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale sont un cadre d'appui pour accompagner cette mise en accessibilité.**

Par ailleurs, afin de permettre le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible, la Région s'est engagée à **soutenir des interventions partagées en faveur du handicap dans le cadre de ses contractualisations avec les Départements sur la période 2022-2024**, notamment de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Cher.

En partenariat avec le Département du Cher : Un fonds financé à hauteur de 228 000€ par la Région vise à financer les travaux d'adaptation de logements liés au vieillissement dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général d'une durée de 3 ans, entre octobre 2021 et décembre 2023. L'objectif est d'adapter 230 logements par an. 14% des bénéficiaires sont des personnes reconnues en situation de handicap.

En partenariat avec le Département de l'Indre : Un fonds financé à hauteur de 1,050 M€ par la Région permet de soutenir les charges d'ingénierie et de travaux assumés par les propriétaires occupants âgés de 60 ans au moins ou handicapés ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %, et les bailleurs privés pour répondre aux besoins d'un locataire âgé ou handicapé. Ce dispositif s'inscrit dans une convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général 2019-2024. 15% des bénéficiaires sont des personnes reconnues en situation de handicap.

En partenariat avec le Département d'Indre-et-Loire : Un appel à projets, doté de 250 000 € de fonds Région, Habitat Inclusif permet aux personnes âgées ou handicapées d'avoir la possibilité de vivre de façon autonome dans un logement, en alternative à un établissement spécialisé. Le financement d'une « troisième voie », entre le domicile et les structures d'hébergement, s'effectue à travers une sélection de projets d'Habitat inclusif dans le cadre d'un appel à projets. Lors de la précédente convention entre la Région et le Département, un appel à projets similaire a permis le financement de 8 projets totalisant 76 logements notamment pour de jeunes autistes, des adultes autistes en parcours d'autonomie, un public en situation de handicap du fait d'une déficience intellectuelle, des personnes en début de maladie neurodégénérative.

NOUVELLES MESURES

5. ***Introduire et généraliser la méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC) sur tous les supports de communication de la collectivité ;***
6. ***Former l'ensemble du personnel des délégataires de transport de la Région en contact avec les usagers et usagères aux différents types de handicap ;***
7. ***Poursuivre la mutation et l'accessibilité du matériel roulant (nouveaux trains Régio2N par exemple) avec un objectif de 100 % des cars avec une accessibilité grandement facilitée ;***
8. ***Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé : sur les 119 sites identifiés, 39 sites seront traités à fin 2023, 16 de plus à fin 2024 (les travaux sont en cours), 35 sites supplémentaires à fin 2027 (les études de maîtrise d'œuvre commencent en 2024) et les 28 derniers à fin 2028 dont le Domaine de Chaumont sur Loire ;***
9. ***En tenant compte du diagnostic engagé en 2023 et des questionnaires en cours auprès des établissements (sur les espaces de répit) et des lycéens et lycéennes (sur leurs perceptions), conduire les actions nécessaires pour rendre nos lycées plus inclusifs (dotation de petit matériel, espaces de répit, rédaction d'un référentiel « handispensable »...)*** ;
10. ***Financer dans le cadre de ses contractualisations avec les Départements sur la période 2022-2024, notamment de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Cher, des projets partagés en faveur du handicap.***

AXE 3 - MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INCLUSION

C'est à travers l'éducation populaire, la formation professionnelle, la création d'entreprise, la pratique sportive ou culturelle que se réalisent les parcours d'inclusion que notre région est fière d'accompagner.

Fortement investie sur le sujet de l'insertion sociale et professionnelle à partir de ses compétences orientation, formation et développement économique, la Région s'est depuis longtemps mobilisée pour favoriser l'accès et l'accompagnement des personnes en situation de handicap à la formation et à l'entrepreneuriat considérant notamment que l'accès à l'emploi est l'une des conditions d'une plus grande autonomie.

1. Développer et reconnaître les compétences des personnes en situation de handicap en recherche d'un emploi pour faciliter leur insertion professionnelle

Une nouvelle stratégie de mobilisation des publics dans le cadre de la politique de formation professionnelle a été adoptée lors de la Commission Permanente Régionale du 7 juillet 2023. Celle-ci a notamment pour objectif de rendre l'offre de formation plus accessible auprès des publics empêchés.

Cette ambition est soutenue et valorisée dans le cadre d'une convention passée entre la Région et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap (AGEFIPH). Ce partenariat historique donne de très bons résultats puisque **la Région est passée, entre 2015 de 2022, de 5% à près de 12% d'entrées de personnes en situation de handicap sur les dispositifs de formation.**

La convention bilatérale annuelle avec l'Agefiph vise à renforcer et amplifier l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des dispositifs de formation. Pour soutenir l'effort de la Région, l'AGEFIPH verse une subvention annuelle de **400 000€**. Le montant de cette participation est stable depuis 3 ans. Les deux axes majeurs de la convention de partenariat sont les suivants :

- Amplifier l'accès des personnes en situation de handicap à la formation par l'amélioration des interventions et des actes professionnels des acteurs,
- Renforcer l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des dispositifs, tant collectifs qu'individuels, favorisant la qualification.

La Région apporte elle aussi un soutien financier à l'Agefiph via les fonds du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences pour la mise en œuvre de la Ressource handicap formation. La Ressource Handicap Formation vient en aide à ceux qui, dans le cadre de leurs missions respectives, sont amenés à accompagner les parcours de formation des personnes en situation de handicap.

La Région finance également la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle des Etablissements et Services de Pré-Orientation (ESPO) et des Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) qui sont des structures spécialisées dans

TOUS ENSEMBLE HANDI-BIENVEILLANTS
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AGIT ET S'ENGAGE POUR UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE

l'accompagnement et la formation des personnes en situation de handicap d'au moins 16 ans, en recherche d'emploi ou salariées en risque d'inaptitude.

A titre indicatif, la rémunération versée aux stagiaires reconnus travailleurs handicapés des ESRP et ESPO dont le dossier a été validé en 2022 est de 4 287 229 €.

Par ailleurs, la collectivité est signataire du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui est piloté par l'Etat et a pour objectif de renforcer la coordination entre les professionnels œuvrant pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat des Travailleurs Handicapés en région, la DREETS, l'Agefiph Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire et H'up entrepreneurs ont initié, dans le cadre du PRITH Centre-Val de Loire, l'élaboration du **1^{er} annuaire des Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH) en région Centre-Val de Loire**. L'objectif : **mieux faire connaître les structures et les activités** des TIH aux acheteurs et aux entreprises du territoire.

Une seconde convention a été signée par la Région avec l'AGEFIPH pour soutenir la création d'entreprises des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi et pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise serait un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement structuré.

Pour ce dispositif l'AGEFIPH attribue à la Région Centre-Val de Loire une subvention de 312 500 € sur 5 ans pour la prise en charge de 150 personnes en situation de handicap.

Grâce au dispositif Pass Création, les acteurs régionaux accompagnent de nombreuses personnes en situation de handicap dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise.

En fonction du handicap de la personne bénéficiaire, le parcours d'accompagnement peut être :

- **Adapté**, en privilégiant l'individuel plutôt que le collectif,
- **Renforcé** par l'intégration dans l'équipe d'intervenant spécifique, telle qu'une Job Coach experte dans l'accompagnement de personne avec syndrome autistique sollicitée dans l'accompagnement d'une entrepreneure autiste ayant pour projet le développement d'une activité d'illustration

En plus des structures d'accompagnement telles que les BGE, France Active ou les coopératives d'activité et d'emploi, **ces parcours associent des acteurs comme Cap Emploi ou l'AGEFIPH qui peuvent compléter le soutien financier**. C'est ainsi qu'une entrepreneure en situation de handicap invisible à la suite d'un grave accident de voiture, a pu adapter son poste de travail et reprendre une double activité professionnelle en tant qu'intervenante en éducation menstruelle et facilitation graphique.

Au-delà de la reprise d'activité pour des personnes ayant parfois dû stopper tout engagement professionnel, **ces accompagnements leur permettent**

- **De reprendre confiance en soi,**
- **De prendre toute leur place dans la société**
- **D'être des entrepreneurs et entrepreneures comme les autres.**

Par ailleurs, dans l'agriculture, des matériels et équipements favorables à l'ergonomie à la réduction de la pénibilité du travail peuvent permettre la prise en charge de certains handicaps pour le travail. Les exosquelettes, apparus dans l'industrie, sont désormais testés et développés en agriculture, en légumes, en production porcine ou en production bovin lait. La Région pourrait soutenir les équipements permettant de réduire la pénibilité au travail en agriculture.

2. Développer la pratique parasportive, les pratiques culturelles et artistiques et l'action associative des personnes en situation de handicap, comme un levier d'insertion

Du fait de leur handicap, de leurs difficultés en matière de mobilité, d'accès aux équipements, de l'image qu'elles ont d'elles même ou que leur renvoie la société, les personnes en situation de handicap peuvent facilement se mettre en situation d'exclusion perdant progressivement contact avec leur environnement et réduisant par la même leur chance d'accéder à un emploi.

Pour autant, leur participation à des activités partagées avec d'autres membres d'une communauté joue un rôle essentiel dans l'amélioration de leur qualité de vie, en favorisant leur inclusion sociale, leur santé et leur bien-être, ainsi que le développement de leurs compétences et de leur épanouissement personnel.

Faciliter et encourager la pratique sportive

Lors de la séance plénière du 12 mai 2022, la Région a adopté la nouvelle feuille de route de la politique sportive régionale. Le handicap et la pratique parasportive y sont inscrits en transversalité, dans un objectif de promotion et de soutien de la pratique sportive pour tous et toutes par :

- Le développement des manifestations parasportives
- Le parasport prioritaire du soutien régional à l'investissement
- Le conventionnement pluriannuel de développement avec les ligues et comités régionaux
- La mobilisation autour des athlètes paralympiques du Centre-Val de Loire
- La poursuite de l'intervention régionale sur les équipements de proximité

L'accompagnement des associations sportives dans leurs **investissements en matériel sportif adapté à la pratique des personnes porteuses d'un handicap** fait partie des leviers d'action de la Région pour permettre le développement de la pratique parasportive. Dans ce cadre, la collectivité a récemment eu l'occasion d'accompagner le club de Football de Saint-Symphorien à Tours, dans son projet de création d'une section Foot Fauteuil. Six fauteuils électriques spécifiques à cette pratique sont en cours d'acquisition grâce à une aide régionale d'un montant de 22 000 €.

Faciliter la pratique artistique et culturelle des personnes en situation de handicap

La Région organise en responsabilité un certain nombre d'événements, salons, festivals, congrès, et dispose d'espaces d'exposition et d'accueil dans des manifestations nationales (Salon de l'Agriculture, etc...). A ce titre, elle veillera à l'accessibilité des lieux et à la production de supports (signalétique, information, etc) F.A.L.C et accessibles aux personnes en situation de handicap. Elle fera mention de ces critères auprès des prestataires coordonnant la mise en œuvre des événements.

Le 5 juin 2023, la Région a signé la **Charte d'engagements du Handisport portée par le Comité Départemental Handisport 37**, au travers de laquelle elle s'engage à :

- Promouvoir et faciliter l'accès au sport pour le public en situation de handicap physique et/ou sensoriel
- Développer et structurer une offre de pratiques sportives sécurisées et adaptées aux besoins, aux attentes et aux envies des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel
- Centraliser les ressources financières et favoriser l'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel

D'autre part, l'art et la culture participant largement à l'épanouissement des personnes et à l'ouverture aux autres, la Région a investi cette année le sujet à partir d'un échange avec des personnes handicapées, des acteurs du handicap, le CESER et plusieurs artistes et organisateurs de spectacle. Réflexion qui sera pérennisée dans la perspective de faire avancer l'égal exercice des droits culturels, notamment pour les personnes en situation de handicap, par la création d'un groupe de travail "Droits culturels" dans le cadre de la Conférence Permanente pour la Coopération de la Culture.

Le « Silo à image », projet porté par l'IME de St-Satur permettra aux adolescents handicapés par le média photo d'exprimer et de transmettre leur propre regard sur eux-mêmes et sur le monde qui les entoure. Les œuvres réalisées en très grands formats seront exposées sur les silos implantés en bordure du canal de St-Satur à l'occasion de la cinquième édition de son exposition estivale en plein air « Fil de l'Art » organisée par l'association Amag'art.

Dans le cadre de sa feuille de route « Culture(s) en partage » adoptée en juin 2022, la Région a souhaité mettre **l'accent sur le rapport entre les artistes, les œuvres et les personnes.**

Cette ambition de favoriser la rencontre de toutes et tous avec l'art et la culture se traduit dans le cadre d'un **nouveau dispositif "Culture à partager"** dont l'objectif est d'encourager la mise en place de projets sur le temps long et qui portent notamment une attention particulière aux personnes empêchées pour des raisons géographiques, physiques, intellectuelles ou sociales. Une partie des projets soutenus cette année sont ainsi construits sur le partenariat entre des structures culturelles et médico-sociales.

Accompagner l'engagement associatif

Au-delà de la pratique sportive et culturelle, il est **important de donner toute sa place aux personnes en situation de handicap qui souhaiteraient s'engager en tant que bénévole dans le secteur associatif.**

Leur participation à des activités partagées avec d'autres joue un rôle essentiel dans l'amélioration de leur qualité de vie, en favorisant leur inclusion sociale et leur bien-être, ainsi que le développement de leurs compétences et de leur épanouissement personnel.

Par ailleurs, la présence au quotidien des acteurs associatifs du territoire pour accompagner et défendre les droits des personnes en situation de handicap participe fortement au déploiement de l'action régionale en leur faveur.

L'intervention régionale s'étend également au projet de la Maison de la déficience visuelle portée à Orléans par la Fédération des Aveugles et amblyopes de France Val de Loire. Située en centre-ville d'Orléans, proche des transports en commun, elle traite de l'information et de l'orientation, de l'accompagnement et des apprentissages, des formations au numérique pour toute personne en situation de handicap visuel. Les activités associatives qu'elle accueille abordent des domaines divers comme les questions de culture et de sport, d'écriture et de lecture, de loisir et de convivialité. La maison de la déficience visuelle est **subventionnée par la Région à hauteur de 112 375 € pour 15% de la dépense éligible de 718 488 €, pour l'acquisition et l'aménagement des locaux** (CPR du 21 janvier 2022 au titre de la Plateforme pour une région 100% santé - Mobilisation renforcée pour la santé, subvention mandatée).

Pour toutes ces raisons, la Région a souhaité travailler avec le Mouvement Associatif pour faciliter l'accès des publics en situation de handicap aux actions et activités associatives considérant que ces activités peuvent être des premières étapes dans un parcours de reconstruction de soi voire d'insertion professionnelle. Sur ce point, le travail du Mouvement Associatif pourra se traduire par :

- Le développement de formations en faveur de l'accès aux activités, au bénévolat et aux fonctions de dirigeants des personnes en situation de handicap.
- La création au sein du Guide pratique à destination des acteurs associatifs de fiches dédiées aux sujets du handicap.

3. Accompagner le secteur associatif et les entreprises de la région vers une culture de l'emploi des personnes en situation de handicap

Le secteur associatif auquel la Région apporte un soutien fort, notamment à travers le dispositif Cap Asso, peut devenir un acteur essentiel de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi. La Région a ainsi souhaité développer une action conjointe, notamment avec la CRESS et le Mouvement Associatif, pour permettre une meilleure prise en compte du handicap par le milieu associatif et développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'objectif est d'encourager les associations à mener des projets avec les personnes handicapées et à adopter une approche de recrutement inclusif, en ouvrant leurs offres d'emploi à tous, indépendamment du handicap. Cela passe par une prise de conscience des compétences et des talents que peuvent apporter les personnes en situation de handicap au sein de l'association. Le partenariat renforcé avec le Mouvement Associatif

pourra ainsi se traduire par des actions d'information et de sensibilisation en direction des employeurs associatifs en s'appuyant notamment sur les têtes de réseaux.

S'agissant des entreprises, la Région souhaite aller plus loin sur la question de l'emploi des personnes handicapées en lien avec Dev'Up, l'AGEFIPH et tous les partenaires de l'emploi. Elle s'est d'ailleurs engagée avec l'Etat à travailler cette question dans le cadre du protocole d'expérimentation France Travail (engagement #3 Apporter une réponse spécifique aux publics en situation de handicap). Celui-ci se décline autour de plusieurs axes (formation des personnes en situation de handicap et acteurs du Service Public de l'Emploi, réflexion autour des sujets de mobilité, etc).

Parmi les actions concrètes envisagées par la Région, il est d'ores et déjà prévu des séquences d'information à destination des employeurs en lien avec l'agence Dev'Up et en partenariat avec l'AGEFIPH. Il sera proposé d'y travailler dans le cadre des Codeve.

4. Promouvoir l'activité économique des structures d'insertion des personnes en situation de handicap

Dans son nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), l'axe considération sociale dans les Dossiers de Consultation des Entreprises des marchés du Conseil Régional est renforcé. La Région prévoit de mesurer également l'exécution dans ses marchés, prochaine étape du plan d'amélioration continue de la norme ISO. La construction d'un clausier permettra par ailleurs de faciliter les critères et l'intégration de clauses adaptées.

La Région travaillera à l'avenir sur le montage possible de partenariats avec les ESAT dans le cadre de ses marchés et de ses politiques publiques : prestations de services, transformation des produits agricoles à destination des circuits courts...

NOUVELLES MESURES

- 11. Développer le partenariat avec l'AGEFIPH par une convention cadre intégrant l'accès à la formation professionnelle, le soutien à la création d'entreprise, la vie culturelle et sportive ;***
- 12. Créer des séquences d'information régulières à destination des employeurs afin de susciter leur intérêt pour recruter des personnes en situation de handicap ;***
- 13. Conventionner avec le Mouvement Associatif pour la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'embauche des personnes en situation de handicap dans les associations et du développement de la pratique bénévole des personnes handicapées ;***
- 14. Créer un CAP Asso Handicap pour développer l'emploi associatif des personnes en situation de handicap. Dès janvier 2024, la Région accordera une majoration de 20 à 50 % de son niveau d'intervention suivant la situation du poste de travail. Pour tout Cap'Asso Handicap créé, l'aide pourra être reconduite sans dégressivité lors de son renouvellement ;***
- 15. Prioriser l'aide Cap'Asso pour les publics dits "éloignés", notamment en situation de handicap : à compter de janvier 2024, pour les projets associatifs priorisant la pratique associative des publics en situation de***

TOUS ENSEMBLE HANDI-BIENVEILLANTS
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AGIT ET S'ENGAGE POUR UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE

handicap, la Région Centre-Val de Loire octroiera une majoration de 10 à 30 % de son niveau d'intervention ;

- 16.** *Atteindre un taux de marchés conclus sur l'année incluant la dimension sociale (en valeur) de 30% à horizon 2025 et de 100% à horizon 2026 sur les marchés dépassant les seuils européens ;*
- 17.** *Intégrer les personnes en situation de handicap dans les publics ciblés par les dispositifs de soutien aux projets (pour exemple : l'appel à projets de médiation numérique qui sera lancé en 2024 dans le cadre du CPER ou encore l'appel à projets AVEC prévu dans le SRESRI adopté en octobre 2023) ;*
- 18.** *Soutenir les investissements mutualisés en faveur de l'accès aux lieux et événements d'art et de culture aux personnes handicapées.*

AXE 4 - MIEUX EN PARLER POUR FAIRE CHANGER LES REGARDS

Enfin, s'il est évidemment essentiel de travailler à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap pour leur rendre la vie de tous les jours plus facile et plus agréable, il est également très important de changer notre regard sur le handicap pour avancer vers une société inclusive.

Il s'agit notamment de reconnaître les personnes en situation de handicap à travers leurs talents, leurs compétences et leurs personnalités, le handicap ne devant pas définir l'identité ou la valeur d'une personne. Pour cela il est donc crucial de casser les stéréotypes et les préjugés.

C'est tout le travail porté par la direction de la communication qui va se déployer autour de 2 axes : s'appuyer sur des événements nationaux pour parler du handicap et donner à voir des exemples positifs.

1. Valoriser les actions et projets financés par la Région comme vecteurs de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Dans ce même esprit la Région communique désormais plus systématiquement sur ses opérations d'investissement lorsqu'elles concernent les personnes en situation de handicap pour informer et faire davantage de pédagogie, pour donner à voir ce qui est fait et indiquer qu'il existe des solutions dans de nombreux domaines en matière de mobilité, d'éducation, de tourisme... C'est une manière d'adresser des messages aux personnes handicapées et d'ouvrir des possibles. C'est ce que la Région a fait à l'occasion des travaux et de l'inauguration de l'hémicycle.

Le cas particulier des Jeux paralympiques de Paris 2024

Les Jeux Paralympiques jouent un rôle puissant dans la transformation du regard sur le handicap en mettant en avant les capacités et les réussites des personnes en situation de handicap. Ils contribuent à promouvoir une vision plus inclusive de la société où chacun est reconnu et valorisé pour ses talents et ses compétences, indépendamment de son handicap. Les Jeux inspirent et encouragent un changement positif des mentalités, et contribuent à créer un monde où l'inclusion et l'égalité des chances sont au cœur des valeurs partagées. C'est pourquoi la Région met en visibilité des athlètes paralympiques et valorise leurs parcours qui peuvent être inspirant pour toutes et tous.

Les Jeux paralympiques de Paris 2024 vont mettre en visibilité la pratique parasportive. Dès 2023, un conventionnement avec une vingtaine de ligues s'est engagé à travers l'appel à projets « **Prends-toi aux jeux** » pour valoriser le parasport en proposant des séances de pratiques adaptées (ceci-foot, volley assis...) et en mettant en place des événements sur le territoire.

2. Parler du handicap à partir d'événements nationaux

S'appuyer sur des événements nationaux pour parler du handicap est une opportunité pour sensibiliser le grand public, promouvoir l'inclusion et encourager le changement d'attitudes envers les personnes en situation de handicap. Ces événements attirent généralement une grande attention des médias et du public et offrent une plateforme importante pour parler du handicap à grande échelle. Ils peuvent ainsi aider à briser les stéréotypes négatifs associés au handicap en montrant les personnes en situation de handicap sous un jour positif, actif et capable. D'autant que souvent ils rassemblent des acteurs divers tels que les pouvoirs publics, les associations, les entreprises et la société civile, permettant de créer une dynamique collective en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La Région a participé une nouvelle fois à l'événement Duo Day le 23 novembre 2023. Divers postes au sein de la collectivité (siège et lycées) ont pu être proposés aux candidats en situation de handicap : accueil, maintenance, entretien des locaux, gestion, communication, assistance administrative, etc.

NOUVELLES MESURES

19. *Promouvoir les témoignages inspirants et montrer à voir la richesse des parcours vécus par les personnes en situation de handicap ;*
20. *Systématiser la communication sur le handicap pour chacun des investissements de la Région, de manière à en faire un sujet d'actualité au quotidien et à promouvoir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap ;*
21. *Se saisir d'événements nationaux pour communiquer en région autour du handicap ;*
22. *Se doter d'une charte de communication inclusive (messages lisibles, pictogrammes inclusifs).*
23. *Créer un prix Handi'Entrepreneur pour mettre en avant l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap, après concertation et avis favorable des associations représentatives.*

ANNEXE – GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

GLOSSAIRE

AAH Allocation aux adultes handicapés

ACTP Allocation compensatrice pour tierce personne

AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AGEFIPH Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

EA Entreprise adaptée

FIPHP Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique

ITEP Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

PCH Prestation de compensation du handicap

RQTH Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

TIH Travailleur ou travailleuse indépendant·e handicapé·e

Le handicap, de quoi parle-t-on ?

Selon les termes de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES 5 TYPES/FAMILLES DE HANDICAP

MOTEUR



Le handicap moteur est caractérisé par la limitation de certaines fonctions physiques d'un individu. Il recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Il peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie ou de complications génétiques.

SENSORIEL

La déficience visuelle et la déficience auditive sont les deux formes de handicap sensoriel.

Handicap auditif



Le handicap auditif se traduit par une surdité, partielle ou totale. On estime à environ 5 millions le nombre de personnes ayant des difficultés d'audition en France. Les personnes peuvent être sourdes de naissance ou devenues sourdes. Il existe différents types de surdité(s) : surdité légère, moyenne, sévère et profonde.

TOUS ENSEMBLE HANDI-BIENVEILLANTS
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AGIT ET S'ENGAGE POUR UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE

Handicap visuel



Le handicap visuel concerne les personnes aveugles ou malvoyantes. On estime à 1 700 000 le nombre des déficients visuels en France. Pour le grand public, le déficient visuel s'assimile souvent à une personne totalement aveugle. Mais dans les faits, la déficience visuelle est multiforme.

Les répercussions fonctionnelles de la déficience visuelle sont variables d'une personne à l'autre et dépendent de nombreux facteurs : champ de vision central ou périphérique, circonstances de la déficience (de naissance ou plus tardive, par exemple à la suite d'un accident ou d'une maladie), la luminosité, la perception des couleurs et des contrastes.

MENTAL / COGNITIF



Le handicap mental regroupe à la fois la déficience mentale qui en est la cause et ses conséquences dans la vie de la personne atteinte. Celle-ci rencontre des difficultés de conceptualisation, de réflexion, de décision et de communication.

Les fonctions cognitives représentent tous les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule, la communique, et s'en sert pour agir. Elles incluent la perception, l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives, le langage oral, le langage écrit, le calcul, la représentation dans l'espace et le temps, le geste, le raisonnement, les émotions, la capacité à se connaître, à interagir avec autrui.

On appelle trouble cognitif, toute altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral, quelle qu'en soit la cause.

PSYCHIQUE



Le handicap psychique regroupe un ensemble de pathologies touchant le psychisme. Les psychoses, la dépression, les névroses et les dépendances sont qualifiées de handicaps psychiques. Celui-ci entraîne une dépendance envers autrui, avec une perte d'autonomie, des problèmes relationnels, des troubles de l'attention, des obsessions et des compulsions. Le handicap psychique est généralement chronique et empêche la personne malade de mener une vie ordinaire, sans aménagement particulier.

MALADIES INVALIDANTES



Maladies respiratoires, cardio-vasculaires, digestives, infectieuses, neurologiques... qui entraînent des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives et donc des situations de handicap souvent invisibles.